

DIRIGEANT D'ENTREPRISE

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU DIRIGEANT

Il est conseillé au dirigeant de s'assurer un complément de retraite pour maintenir son niveau de vie.

ASSIMILÉ-SALARIÉ



Revenus d'activité déclarés

50 000 €/an



Pension de retraite des régimes
obligatoires au taux plein

33 121 €

Manque à gagner de

16 879 €

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT



Revenus d'activité déclarés

50 000 €/an



Pension de retraite des régimes
obligatoires au taux plein

27 000 €

Manque à gagner de

23 000 €

ASSIMILÉ-SALARIÉ



Revenus d'activité déclarés

100 000 €/an



Pension de retraite des régimes
obligatoires au taux plein

63 000 €

Manque à gagner de

37 000 €

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT



Revenus d'activité déclarés

100 000 €/an



Pension de retraite des régimes
obligatoires au taux plein

39 000 €

Manque à gagner de

61 000 €

Les montants indiqués correspondent à des estimations globales et non à des montants précis, susceptibles de varier selon la situation personnelle de chaque cotisant.